



# MAIRIE DE LANTENAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 03 octobre 2022**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 03 octobre 2022 à 19 heures, sur convocation en date du 26 septembre 2022 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.*

*Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel -Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre - Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril -Mme SAVEY-GENET Evelyne.*

*A donné procuration : Mr BALLAND Raymond à Mr CHABAUD Michel*

*Etaient excusés : 1*

*Secrétaire de séance : Mme PELISSON Georgette.*

### SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

#### **1- Délibération – AVENANT 1 – CONVENTION HONORAIRES – PROJET « CŒUR DE VILLAGE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 08 juillet 2022 portant le numéro 2022/007/028 concernant la mission d'honoraires du Cabinet d'architecte Benoit TEISSIER et Cabinet CAILLAUD Ingénierie s'élevant à la somme de 39 562.50 euros H.T

Il expose la nécessité de procéder à la réalisation de la mission « exécution » consistant à réaliser pour le dossier DCE ( dossier de consultation des entreprises ) l'ensemble des quantités des articles prévus dans chacun des lots ainsi que les plans fluides/Architectes détaillés.

Cet avenant signé entre la mairie représentée par le Maire, Monsieur Jean-Louis BENOIT, le cabinet d'architecte Benoit TEISSIER et le Cabinet CAILLAUD Ingénierie, reprend les points suivants :

- proposition de rémunération : le montant d'honoraire est conforme à la grille d'honoraire fournie en ANNEXE N°1 de la convention d'honoraire en date du 05/08/2022.

Montant prévisionnel des travaux :	=375 000.00 € H.T
Taux de rémunération : « Mission exécution partielle »	= 0.85 %
Montant des honoraires	= 3 187.50 € H.T

Date de valeur : septembre 2022

La répartition des honoraires entre les cotraitants reste conforme à l'annexe précitée.

Le taux de TVA applicable lors de la facturation des prestations exécutées est celui prévu par la réglementation en vigueur.

Les prestations seront facturées au fur et à mesure de l'avancement des études et travaux : le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues à réception des notes d'honoraires établies suivant les annexes à la présente convention, par virement aux comptes des cotraitants.

-prestations comprises : dans la prestation, sont inclus tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la mission complémentaires « exécution partielle », mission comprenant : les quantitatifs pour l'ensemble des articles prévus dans chaque lot au DCE et les plans fluides et plans architectes détaillés à l'échelle 1/50ème, pour le dossier DCE.

-prestations non comprises et/ou pouvant être intégrées dans un second temps : ne sont pas inclus les études et plans d'exécution (plans d'atelier et de chantier) effectués par les entreprises et destinés à leurs équipes de montage et d'exécution pour une bonne compréhension de l'ouvrage à construire dans les conditions réelles du terrain.

-Responsabilité professionnelle – Assurance : pour l'exécution de la mission, objet du présent Avenant, les intervenants déclarent être couverts dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la convention d'honoraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTTE à l'unanimité** l'avenant n° 1 concernant la convention d'honoraires – projet « cœur de village » avec les cotraitants Cabinet Benoit TEISSIER et Cabinet CAILLAUD Ingénierie pour un montant de 3 187.50 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **2 - Délibération – COUPES AFFOUAGE DELIVREES EN BORDURE DE ROUTE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les coupes d'affouage délivrées en bordure de route seront exploitées au printemps 2023.

Il précise que le règlement intérieur sera fourni aux affouagistes pour acceptation et remise des documents annexes demandés.

Le prix de chaque lot proposé, sera de 375.00 € TTC représentant 7,50 m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTTE à l'unanimité** la vente des coupes d'affouage délivrées en bordure de route au prix de 375.00 € le lot de 7.50m3.

### **3 – Délibération - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

VU le code général de la collectivité et notamment son article L.332-23 1°,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de surcroît de travail conséquent au service de la cantine communale par la fréquentation massive d'élèves, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de « agent technique polyvalent » à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine ;

**CONSIDERANT** la candidature de Madame Brigitte VITAL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de 8 heures hebdomadaires à compter du septembre pour une durée de 9 mois et 12 jours.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures.

**DECIDE à l'unanimité** que la rémunération mensuelle se fera sur la base de l'indice brut 382, indice majoré 352, échelle 7 de rémunération.

**HABILITE** l'autorité à recruter Madame Brigitte VITAL, agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

#### **4 – Situation d'avancement des travaux :**

Pas de sujets.

#### **5 – Comptes rendus diverses réunions :**

- **Haut-Bugey Agglomération :**

Mardi 20 septembre à 17h45, Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint se sont rendus au siège de Haut-Bugey Agglomération pour présenter le dossier de demande de subvention auprès de la commission Plénière du Fonds Européen Leader.

La présentation faite sur écran géant, d'une durée limitée à 30 minutes a fait l'objet de nombreuses questions de la part des membres de la commission.

- **RPI**

Le vendredi 23 septembre, Monsieur le Maire et Monsieur PERTREUX Anthony se sont réunis en mairie d'Outriaz avec Monsieur le Maire d'Outriaz, l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, la Directrice de l'école d'Outriaz, des parents d'élèves, Monsieur le Maire d'Izenave et un de ses adjoints, un représentant des transports scolaires de l'Ain de l'agence d'Izernore afin d'évoquer 2 points importants :

- la fréquentation massive depuis la rentrée scolaire du nombre d'enfants en cantine communale.
- les travaux réalisés sur le pont d'Outriaz qui vont perturber les horaires de ramassage des élèves.

- **SIEV : Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey**

Le jeudi 29 septembre, Monsieur le Maire et Monsieur PERTREUX Anthony ont assistés en mairie de

Ruffieu à la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey.

La société SUEZ, délégataire à l'exploitation, a présenté le bilan d'exploitation de l'année 2021

- 1 101 252m<sup>3</sup> : Quantité d'eau pompée dans la nappe de Cerveyrieu.
- 100% des résultats d'analyses en conformité bactériologique
- 90.9% de rendement des réseaux
- 2.94m<sup>3</sup>/km/jour de perte réseaux
- 162m<sup>3</sup> : Volume d'eau livré à la commune de Lantelay

### 1- Questions diverses :

- *Le projet de réhabilitation du hangar communal sera présenté à la population lorsque les dossiers de consultation des entreprises seront réalisés et le retour des demandes des subventions reçues, ceci afin de maîtriser le coût global du projet.*
- *La cérémonie du 11 novembre sera à 11h45 à Lantelay*
- *Une vente ONF est prévue le 19 octobre, la commune a un lot dans les parcelles 7 & 10 d'environ 300m<sup>3</sup>*
  - **Programme des futures réunions**
  - Réunion du prochain Conseil municipal : lundi 7 novembre à 19h
  - Réunion commission finances : jeudi 20 octobre à 18h30
  - Réunion passage comptabilité M57 avec M. PRIORE de la Trésorerie 4 novembre 14h30
  - Réunion Commission travaux : lundi 10 octobre à 18h30
  - Réunion Commission Cadre de vie jeudi 13 octobre à 18h30

Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 20 heures 45.

Le Président de séance,  
Monsieur BENOIT Jean-Louis.

Le Secrétaire de séance,  
Madame PELISSON Georgette



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.